

ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE
Siège social : CRECHE HALTE GARDERIE
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Bureau dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LA MARELLE ENCHANTEE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MANOSQUE,
Le 24/05/2024



Hicham BOUZELMAD
Commissaire aux Comptes



COMPTES ANNUELS

Association La Marelle Enchantée
Route de la Rabasse
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT
04.92.77.50.14.
lamarelleenchantee@gmail.com
<https://lamarelleenchantee.ovh/>

N° SIRET : 38305786600014
Code NAF : 8891A

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023
Compte arrêté au 31/12/2023



Description de l'entité

Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de créer un lieu d'accueil petite enfance en conformité avec l'agrément délivré par le CD 04, service PMI et de créer toutes activités concurrentes à ce but.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association accueille des familles de la commune de Montagnac-Montpezat où elle se situe, mais également des communes environnantes : Roumoules, Quinson, Allemagne en Provence, Sainte Croix du Verdon, Saint Laurent du verdon et Puimoisson.

Les missions sont définies selon les textes en vigueur, décret de février 2007, et selon la politique Petite Enfance du territoire :

- Répondre aux besoins des familles en offrant 16 places d'accueil selon des créneaux horaires définis par le règlement de fonctionnement.

- Faciliter pour les familles la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

- Assurer un mode d'accueil de qualité et un niveau d'encadrement en accord avec la réglementation

- Favoriser le bien-être physique, moral et affectif du jeune enfant de 0 à 6 ans.

- Proposer un soutien à la fonction parentale et mettre en place une démarche de prévention en orientant vers des services médico- sociaux en cas de besoin.

- Faire du multi-accueil un espace intégrateur pour les familles en difficultés et les enfants en situation de handicap.

- Assurer le bon fonctionnement de la structure en termes de gestion.

- Inscrire la structure dans un travail de partenariat et de réseau sur le territoire.

Description des moyens mis en oeuvre

L'association a à sa disposition des locaux prêtés par la mairie de Montagnac.

L'équipe de professionnelle (9 salariés) est composée d'une Éducatrice de Jeunes Enfants - directrice, de deux Auxiliaires de Puériculture - Accompagnateurs petite Enfance et Parentalité, de 3 CAP Petite Enfance, animatrices Petite Enfance, de deux apprenties et d'un agent polyvalent (pour les repas et le ménage).

Les moyens financiers proviennent essentiellement des subventions de la CAF ou de la MSA, des subventions des communes et des paiements des familles.



Faits et Principes

Les faits caractéristiques de l'exercice

✧ Retrait de la commune d'Allemagne en Provence pour le financement.

✧ Hausse de la Prestation de Service de la CAF

✧ Signature entre les mairies et la CAF de la Convention Territoire Globale 2023/2027.

Modification du financement de l'association :

- la CAF verse directement sa part à l'association sous la forme d'un bonus territoire par place d'un montant total de 34 984 euros.

- les mairies n'ont plus de remboursement de la CAF, mais allouent à l'association uniquement la part qui leur correspond.

- Signature d'une convention avec les communes qui financent la crèche sur la période 2023/2027 avec calcul annuel de la clef de répartition N+1 selon les heures facturées des enfants de chaque commune sur la période du 01/12/N-1 au 30/11/N.

Convention validée par Montagnac, Quinson, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent du Verdon.

Convention rejetée par Allemagne en Provence

- Souhait de la commune de Sainte Croix du Verdon de financer les enfants de sa commune.

- Les enfants de communes qui financent sont prioritaires : Conditions des mairies signataires (qui ne veulent pas payer pour les autres) et de la CAF qui finance avec le bonus territoire que des places co-financées par une commune.

Les règles et méthodes comptables utilisées

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- Indépendance des exercices;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par les règlements ANC n°2019-04 et n°2020-08).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques. Les



principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) frais d'acquisition inclus;
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue;
- Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les Informations sur l'actif

--

Les Informations sur le passif

--

Les engagements hors bilan

--

Evénements postérieurs à la clôture

--



ACTIF NET COMPTABLE

Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

SITUATION DE TRESORERIE AU 31/12	
Valeurs mobilières de placement	
Livrets d'épargne	67945.23
Banque, C.C.P	12870.36
Caisse	1624.25
TOTAL A	82439.84

IMMOBILISATIONS ET STOCKS	
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	9551.9
Immobilisations financières	10.53
Stocks et en-cours	
TOTAL B	9562.43

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Créances clients à recevoir	
Autres Créances à recevoir	64560.63
Charges Constatées d'avance	
TOTAL C	64560.63

CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Fournisseurs	5161.4
Autres dettes	25799.87
Produits Constatées d'avance	13002.82
TOTAL D	43964.09

PROVISION SUR RISQUE	
Provisions pour risques	
Provision pour charges	
TOTAL E	

ACTIF NET COMPTABLE (TOTAL A + B + C - D - E) = 112598.81



RESULTAT 2023

	Exercice 12/2023	Exercice 12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	232	595
--- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	220352	170819
--- dont parrainages		
Produits de tiers financiers		
Concours Publics et subventions d'exploitation	53878	91357
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions exploit.		
Transfert de charges exploit.	30088	31030
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	304551	293801
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		4
Variation de stock march.		
Achat de matières premières et autres approv.	21593	19741
Variation de stock mat.		
Autres achats et charges externes	25310	26442
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3287	3037
Salaires et traitements	207667	187192
Charges sociales	44334	37297
Dotation amort. sur immobilisations	2680	3076
Dotation prov. sur immobilisations		
Dotation sur actif circulant (1)		
Dotation pour risques et charges		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	22	44
Total II	304894	276831
RESULTAT D'EXPLOITATION	-343	16970
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	1946	817
Reprise sur provisions financ.		
Transferts de charges financ.		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total III	1946	817
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amort. & prov.		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER	1946	817
RESULTAT COURANT avant impôt	1603	17787
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except. sur opérations de gestion	2437	4845
Produits except. sur opérations en capital	1770	1770
Reprises sur provisions excep.		
Transferts de charges excep.		
Total V	4207	6615



Multi-Accueil
"La Marelle Enchantée"

	Exercice 12/2023	Exercice 12/2022
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except. sur opérations de gestion	117	8
Charges except. sur opérations en capital		
Dotations except. aux amort. & prov.		
Total VI	117	8
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	310703	301233
TOTAL DES CHARGES	305011	276840
RESULTAT NET	5692	24394
Evaluation des contributions : Bénévolat	5403	3595
Evaluation des contributions : Prestations en nature	5300	5300
Evaluation des contributions : Dons en nature		
TOTAL	10703	8895
Emploi des contributions : Secours en nature		
Emploi des contributions : MâD biens	5300	5300
Emploi des contributions : MâD services		
Emploi des contributions : Personnel bénévole	5403	3595
TOTAL	10703	8895



BILAN ACTIF AU 31/12/2023

Actif	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et dev.				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets ...	1502	1502		
Fonds commercial				
Autres immo. incorpo.				
Avances & acomptes incorpo.				
Immobilisations incorporelles	1502	1502		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. & outil.				
Autres immo. corporelles	51290	41738	9552	12232
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes corpo.				
Immobilisations corporelles	51290	41738	9552	12232
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations				
Autres participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	11		11	11
Prêts				
Autres immo. financières				
Immobilisations financières	11		11	11
TOTAL IMMOBILISATIONS	52802	43240	9562	12243
Mat. 1ères, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes s/commandes versés				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances Clients et comptes rattachés				295
Autres créances	64561		64561	43379
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	82440		82440	80354
TOTAL ACTIF CIRCULANT	147000		147000	124028
Charges constatées d'avance				
Charges à rep. s/plusieurs exercices				
Primes de remboursement des oblig.				
Ecart de conversion actif				
Total Autre				
TOTAL GENERAL :	199803	43240	156563	136271



BILAN PASSIF AU 31/12/2023

Passif	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds Propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	98786	74392
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserve		
Réserves statutaires ou contract.		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5692	24394
Résultat sous contrôle de tiers		
Situation nette	104478	98786
Fonds propres consommables		
Subventions investissement	8121	9891
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	112599	108676
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL AUTRES FONDS PR.		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS R & C.		
Emprunts oblig. convertibles		
Autres emprunts oblig.		
Emprunts & dettes établ. crédit (1)		
Emprunts & dettes finan. divers (2)		
Avances & acomptes s/commandes reçus		
Dettes fournisseurs et cpt.rattachés	5161	5676
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25722	21866
Dettes s/immo. et cpt.rattachés		
Autres dettes	78	53
TOTAL DETTES	30961	27595
Produits constatés d'avance	13003	
Ecart de conversion passif		
Total autre	13003	
TOTAL GENERAL	156563	136271



Etat des charges à payer

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	5161.4
428	Personnel	0
438	Organismes sociaux	3431.13
448	Etat	0
468	Divers	0

Etat des produits à recevoir

Compte	Libellé	Montant
418	Clients	-77.87
428	Personnel	0
438	Organismes sociaux	0
448	Etat	0
468	Divers	0

Compte tiers non soldé :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
428200	Organismes sociaux - Congés Payés	14001.17	0
431100	URSSAF POLE EMPLOI	4780.00	0
437320	MALAKOFF MEDERIC	975.74	0
437330	MUTEX	336.26	0
437820	UNIFORMATION	1256.00	0
437830	CPAM	793.70	0
437840	CPNEF	0	850
441301	CAF	0	61156.23
441302	MSA 04	0	1376
442100	Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	148.00	0
467003	CR-CESU	0	1178.4
487000	Produits constatés d'avance	13002.82	0

Etat des Charges Constatées d'Avance

Compte	Libellé	Montant
486	Charges constatées d'avance	0

Etat des Produits Constatés d'Avance

Compte	Libellé	Montant
487	Produits constatés d'avance	13002.82

TABLEAU DE SUIVI D'IMMOBILISATION

Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Code Immo	Libellé :	Etat :	T	Taux :	Durée (mois) :	Date :	Valeur Origine :	Base amortiss. :	Amort. Antérieur :	Amort. Période :	Amort. Total :	Valeur Nette :	
218100 : Installations générales, agencements, aménagements divers													
2	Clôture Crèche	Terminé	L	10.00	120	17/06/2009	1543.59	1543.59	1543.59	0	1543.59	0	
3	Stores Crèche	Terminé	L	10.00	120	22/07/2009	4147.73	4147.73	4147.73	0	4147.73	0	
4	Sol de confort ext et équipements ext	Terminé	L	10.00	120	31/07/2009	10946.99	10946.99	10946.99	0	10946.99	0	
5	Structure Ext Fripounette baby	Terminé	L	10.00	120	10/11/2009	3347.25	3347.25	3347.25	0	3347.25	0	
6	KOLMILFO STORE EXT	Active	L	10.00	120	05/06/2013	3181.36	3181.36	3045.30	136.06	3181.36	0	
7	SODIMATS Cuisine	Active	L	10.00	120	30/08/2013	6336.41	6336.41	5915.73	420.68	6336.41	0	
19	Isolation Acoustique	Active	L	10.00	120	21/12/2020	7317.18	7317.18	1472.48	731.72	2204.2	5112.98	
Total 218100 =							36820.51		30419.07	1288.46	31707.53	5112.98	
Acquisitions en cours : 0							Actif début d'exercice : 36820.51						
218400 : Mobilier.													
13	MBG Meubles	Active	L	10.00	120	09/03/2017	13920.00	13920.00	8089.07	1392	9481.07	4438.93	
Total 218400 =							13920		8089.07	1392	9481.07	4438.93	
Acquisitions en cours : 0							Actif début d'exercice : 13920						
205000 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires													
8	Avant Logiciel	Terminé	L	1.00	1	01/01/2000	1502.18	1502.18	1502.18	0	1502.18	0	
Total 205000 =							1502.18		1502.18	0	1502.18	0	
Acquisitions en cours : 0							Actif début d'exercice : 1502.18						
218300 : Matériel de bureau et matériel informatique.													
10	PC PORTABLE	Terminé	L	33.33	36	13/01/2014	549.00	549.00	549.00	0	549	0	
Total 205000 =							549		549	0	549	0	
Acquisitions en cours : 0							Actif début d'exercice : 549						
Total =													9551.91
							52791.69		40559.32	2680.46	43239.78	9551.91	
Acquisitions en cours : 0							Actif début d'exercice : 52791.69						



TABLEAU DE SUIVI DES QUOTE-PARTS DE SUBVENTION

Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

N°	Libellé :	Etat :	Durée (mois) :	Date :	Valeur :	Quote-part Antérieur :	Quote-part Période :	Quote-part Total :
131501 : Subventions Equipement 2009								
1	Subvention Equipement 2009	Terminé	120	01/01/2009	15645.00	15645.00	0	15645
	Total 131501 =				15645	15645	0	15645
					Acquisitions en cours : 0			
					Actif début d'exercice : 15645			
131502 : Subventions Meubles 2017								
2	Subvention Equipement 2017	Active	120	18/05/2017	12621.00	7046.72	1262.1	8308.82
	Total 131502 =				12621	7046.72	1262.1	8308.82
					Acquisitions en cours : 0			
					Actif début d'exercice : 12621			
131503 : Subvention Isolation Acoustique 2021								
4	Subvention CAF Insonorisation	Active	120	16/06/2021	5078.00	761.70	507.8	1269.5
	Total 131503 =				5078	761.7	507.8	1269.5
					Acquisitions en cours : 0			
					Actif début d'exercice : 5078			
	Total =				33344	23453.42	1769.9	25223.32
					Acquisitions en cours : 0			
					Actif début d'exercice : 33344			